

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

Date de reception de l'AR: 26/03/2026

065-21650025-DE_012_2026-DE

A G E D I

République française
HAUTES-PYRENEES

ADÉ

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation : 16/03/2026
Le vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON.

Représentés : Elodie TOURREILLE représentée par Maryline CARASSUS, Emilie DA SILVA représentée par Jean-Marc BOYA.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Maryline CARASSUS.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire - DE_012_2026

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Adé étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :

-15 voix POUR,

- 0 ABSTENTION,

- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 4, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur Jean-Marc BOYA à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Maryline CARASSUS

